

L'an deux mil onze, le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Querqueville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel MAGHE, Maire**.

Etaient présents :

M. Gérard BIGOT, M. Jean-Marie SENNE, Mme Josseline JOSSET, Mme Christelle CADOT, M. Daniel LEGOUIX, Mme Georgette FORLINI, M. Raymond HEBERT, Mme Maryvonne LECLAIRE, Mme Annie LAMBERT-CARABIN, Mme Anne-Lise HANSEN, Mme Annie RENE, M. Elyan JAME, M. Dylan LEPLANQUAIS, M. Hubert OLIVIER, Mme Fabienne GUEGAN, M. Ludovic MAUGER, M. Christophe FAUQUE, Mme Marylène DESNOUES, M. Alain MIOSSEC, Mme Stéphanie LEROUVILLOIS.

Etaient absents :

M. Albert LEFEBVRE (mandataire Mme Josseline JOSSET), Mme Jacqueline CHAMPAIN (mandataire M. Gérard BIGOT), Mme Gaëlle PEYPE, M. Thierry LACOMBE, M. Henri BRUNETIERE (mandataire M. Hubert OLIVIER), Mme Roselyne BOUST (mandataire Mme Fabienne GUEGAN), Mme Nathalie MADEC (mandataire M. Daniel LEGOUIX), M. David DUVAL (mandataire M. Ludovic MAUGER).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Dylan LEPLANQUAIS** est nommé **secrétaire de séance**.

Après avoir adopté le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2011, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

INFORMATIONS

Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

3 - Domaine et patrimoine

3.3 - Locations

N° 2011/12 : Mise à disposition de l'ADSEAM CHRS le CAP - ACAU, d'un logement communal vide de type 3, sis 52 rue Roger Glinel à Querqueville, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an tacitement reconductible, dans les termes de la convention signée le 29 novembre 2011.

7 - Finances locales

7.3 - Emprunts

N° 2011/13 : Convention/Contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche pour la réhabilitation d'anciens locaux scolaires (le bois bas) pour l'ALSH maternel suivant les modalités suivantes :

- Aide globale de 20 722.00 € décomposée comme suit :
 - Subvention de 13 467.00 € ;
 - Prêt de 7 255.00 € sans intérêts remboursable en 5 annuités.

7.10 - Divers

N° 2011/14 : Contrat de placement de trésorerie suivant les modalités suivantes :

- Origine des fonds : vente de l'immeuble sis 2 allée des Courlis
- Montant : 120 000.00 €
- Durée : 6 mois

ooo

ORDRE DU JOUR

4 - Fonction publique

4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

N° 2011/64 : Personnel communal - prime annuelle aux personnels en retraite dans l'année - vote

M. le Maire expose que depuis l'instauration de la prime annuelle versée aux agents titulaires de la commune, celle-ci est versée aux agents partis en retraite dans l'année sans calcul au prorata temporis.

Sur demande de la Trésorerie d'Equeurdreville, M. le Maire demande à l'assemblée d'autoriser le versement intégral de la prime annuelle aux agents partis en retraite dans l'année, quelle que soit la date du départ.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.2 - Aide sociale

N° 2011/65 : Contrat Enfance/Jeunesse - Extension des missions du Relai d'Assistants Maternels - Vote

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2011/2014, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'élargissement des missions du Relai d'assistants maternels à tous les publics en charge de jeunes enfants non scolarisés.

Ces nouvelles missions entraineront une augmentation du temps de travail de l'animatrice du Relai d'Assistant Maternels de 0.86 à 0.94 d'équivalent temps plein.

Le nouveau plan prévisionnel de fonctionnement proposé par la CAF s'établi comme suit :

	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Querqueville	39 140.00	42 911.00		
CAF (Prestation de service ordinaire)			16 830.00 Soit 43.00 %	18 452.00 Soit 43.00 %
MSA			1 009.80 Soit 2.58 %	1 107.12 Soit 2.58 %
CAF (Contrat Enfance-Jeunesse)			13 128.51 Soit 33.54 %	14 409.71 Soit 33.58 %
TOTAL	39 140.00	42 911.00	30 968.31 Soit 79.12 %	33 968.83 Soit 79.16 %

La participation de la Commune passera de 8 171.69 € à 8 942.17 € soit une augmentation de 9.43 %.

La CAF étant un des partenaires institutionnels privilégiés de la Commune dans la mise en œuvre, la réalisation et le financement des actions menées en faveur de la jeunesse,

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'extension des missions du Relais d'Assistants Maternels dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2^{ème} génération, et signer toutes pièces s'y rapportant.

Avis favorable de la commission « Education, Jeunesse et Formation ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS

- Musiques actuelles : réunion à la CUC le 16 décembre, des collectivités sollicitées pour intégrer le projet. Le budget est évalué à 3 ou 400 000 €. Querqueville, La Glacerie, Communauté de Communes de la Hague et Communauté de Communes des Pieux n'ont pas répondu favorablement à une participation financière (pour Querqueville, la somme pressentie est égale au budget dévolu à la Culture). Seule la programmation et la mise à disposition des structures fait consensus.
- Etude sur l'évolution des compétences de la CUC : le rapport du cabinet SETEC sera présenté par M. CAZENEUVE à chaque bureau municipal.
- Agenda 21 : Présentation à la Presse dans les locaux de la CUC le 16 décembre où chaque collectivité a décliné ses actions phares. Pour Querqueville, l'accent est mis sur les dispositifs permettant la réalisation d'économies d'énergie. M. le Maire rappelle que de nombreuses actions (remplacement de menuiseries, d'appareils d'éclairage public, pose de laine de verre, gestion différenciée des espaces verts, etc.) ont été misent en œuvre avant et après l'élaboration de l'Agenda 21. Les actions de la commune seront à découvrir dans le prochain bulletin municipal.
- Boulevard de la Hague : dans l'attente du retour d'expérience sur la limitation à 50 k/h, la CUC a été saisie pour mener une étude : analyses de la vitesse réalisées récemment, mise en place début d'année de dispositifs créant l'illusion d'un rétrécissement de chaussée en amont et aval du passage protégé de la Marche avec analyses de vitesse avant et après travaux. D'autres dispositifs, visant la sécurité routière, sont à l'étude.
- Mme GUEGAN demande des informations sur les invitations adressées aux membres du conseil municipal. M. le Maire répond que toutes les invitations adressées aux membres du conseil sont systématiquement envoyées. Pour ce qui concerne l'invitation des Francas de la Manche, seul M. le Maire avait été invité.

Séance levée à 21h00.

Le Maire,

Jean-Michel MAGHE.